



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 9 décembre 2024
Présidence : Cédric Longchamp
Effectif : 40
Présents : 32

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 30 septembre 2024
3. Communications du bureau
4. Présentation du Projet de développement régional agricole (PDRA) par M. Alain Flückiger
5. Communications de la Municipalité
6. Comptes rendus des délégués aux associations
7. Préavis municipal 38/2024 concernant le budget 2025 (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame)
8. Préavis municipal 39/2024 relatif à une demande de crédit afin de sélectionner l'architecte pour la rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame, rapporteur commission urbanisme M. Luc Bovard)
9. Divers

Retirer David Aubert des commissions car pas de délégué ARGVD

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

1. Appel

32 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Cédric Barde, Alain Dutoit, Christian Manser, Alexandre Mermoud, Fabrice Mermoud, Yann Morend, Samuel Panchaud ainsi que Madame Mical Waeber sont excusés.

2. Approbation du PV du 30 septembre 2024

Le Président met le PV en discussion.

Monsieur David Aubert demande une clarification concernant le point sur l'attribution des abris PC. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique que, par le passé, notamment dans les grandes villes, les attributions étaient notées derrière le portillon des boîtes aux lettres. Ce n'est pas certain que ce fut le cas dans la commune de Montilliez.

En l'absence d'autres remarques, le PV est accepté avec une abstention. Monsieur Cédric Longchamp remercie la secrétaire, Mme Laureen Pittet, pour son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Cédric Longchamp rappelle aux commissions et aux personnes ayant œuvré au sein des associations de rapporter leurs heures de fonctionnement au bureau.

Il annonce les dates pour les conseils de l'année 2025. Un mail sera transmis en début d'année avec ces dates et celles des commissions.

- 28 avril 2025
- 16 juin 2025
- 29 septembre 2025
- 8 décembre 2025

Le Président donne la parole au Syndic, Monsieur Daniel Leuba, qui est allé à une séance concernant les systèmes de vote. Celle-ci présentait l'application SuisseVote, une solution électronique pour automatiser le dépouillement des bulletins de vote en Suisse, en scannant et interprétant les choix des électeurs. L'utilisation de ce système nécessite une impression spécifique des bulletins et fonctionne uniquement pour les élections de l'exécutif, ainsi que pour les votations cantonales et fédérales, mais pas pour les élections qui concernent le législatif. Les bulletins sont traités avec un grand scanner ou notés manuellement avant que le programme ne les lise. Le Syndic recommande au bureau de ne pas adopter ce système pour la commune de Montilliez, car il est coûteux, nécessite un travail supplémentaire sans supprimer totalement le dépouillement, et ne semble pas rentable à l'échelle d'une petite commune.

4. Présentation du Projet de développement régional agricole (PDRA) par M. Alain Flückiger

Monsieur Alain Flückiger, secrétaire général de l'ARGdV et chef de projet du PDRA Gros-de-Vaud, présente l'ensemble du projet. Ce programme lancé il y a une dizaine d'années a pour buts de diversifier les revenus agricoles, valoriser les productions locales et soutenir des initiatives régionales. Parmi les projets phares, l'Espace du Blé et du Pain regroupera un espace muséographique, une boulangerie active et des activités touristiques. La buvette du pâturage de Sugnens, visant à valoriser un espace agricole emblématique, fait également partie de ce programme, tout comme des initiatives autour des céréales anciennes et de l'amélioration logistique du moulin d'Echallens. La validation du Conseil d'État d'ici 2025 sera une étape ces projets devraient alors être concrétisés dans les 6 années suivantes.

Plusieurs questions et remarques concernant l'Espace du Blé et du Pain émergent : Monsieur Fabrice Ausoni relève le concept de mobilité qui doit également être pensé, notamment au sujet des places de parc. Madame Pierrette Meige demande des précisions concernant les bâtiments qui seraient préservés dans cet espace et demande combien de places de travail ce projet pourrait générer. Monsieur Alain Flückiger répond qu'entre 16 et 20 places de travail seraient ouvertes. En réponse à une question de Monsieur Didier Vautherin, il explique qu'une analyse faite de manière pointue et challengée sérieusement par le service de l'agriculture prévoit un nombre de visiteurs annuels jusqu'à 30'000. Il annonce également, en réponse à Monsieur Jean-Philippe Dupraz, qu'à terme, le projet devrait être autoporteur. Monsieur José Gonzalez relève le risque que la popularité du projet soit un effet de mode et que l'intérêt s'estompe sur le long terme. Monsieur Alain Flückiger explique que le projet a justement été challengé en ce sens. À la suite d'une question de Monsieur Daniel Leuba, il explique que le plus gros risque actuel serait un refus de la part du canton, auquel cas, concernant le projet du pâturage de Sugnens dont 54% des subventions sont liées au PDRA, d'autres type de subventions pourraient être recherchées. Il affirme qu'il est important d'attendre l'aval de l'État avant de lancer les travaux concernant ce projet.

Le Président remercie Monsieur Alain Flückiger pour sa présentation et ses explications.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Lionel Panchaud donne des nouvelles concernant le refuge de Poliez-le-Grand. Malgré les surcoûts engendrés par la creuse, le budget est respecté. La 2^{ème} porte a pu être changée. En 2023, 51 locations ont eu lieu contre 71 en 2024, avec une augmentation des locations de clients hors de la commune.

Concernant les travaux en lien avec le préavis 16/22 pour la réfection de la toiture à la Lignée 1 à Sugnens, le changement des velux ainsi que l'amélioration de l'isolation ont été effectués pour un total de CHF 50'352.- sur les CHF 61'000.- budgétés.

Monsieur Lionel Panchaud fait le point sur le PACom et le règlement de police des constructions. Finalisé et soumis en octobre 2024 pour un examen préalable, la Municipalité devrait recevoir un

retour d'ici janvier 2025. Une enquête publique est donc envisagée au printemps 2025, suivie de la présentation d'un préavis municipal à l'automne 2025 devant le conseil. Il précise que ce nouveau règlement, qui unifie les quatre règlements des villages de la commune ainsi que celui des zones hors bâti, ne devrait pas provoquer de controverse majeure.

A la suite d'une question de Monsieur Fabrice Calame, Monsieur Lionel Panchaud rappelle que pour les personnes qui souhaiteraient construire dans l'intervalle de la validation, les deux règlements et polices sont pris en compte en parallèle, et c'est l'article le plus restrictif qui fait foi.

Le Municipal annonce quelques travaux qui concernent l'entretien des bâtiments communaux : la grande salle de Sugnens a été rénovée pour un montant de CHF 28'000.-, ne dépassant pas les CHF 30'000.- budgétisés. Le changement de cylindres et le déploiement des clefs électroniques ont été faits entre 2023 et 2024.

Monsieur François Guizzetti informe que les travaux de déploiement de la fibre optique par Swisscom sont en cours, avec un raccordement des habitations prévu d'ici fin 2026. Des séances d'information auront lieu en 2025, avec des représentants de Swisscom et Câblex, pour contacter les particuliers. Chaque habitation bénéficiera d'un raccordement aux frais de Swisscom, avec une bande passante minimale de 80 Mbits/s. Monsieur Luc Bovard questionne la possibilité d'une installation aérienne. Des informations supplémentaires seront disponibles courant 2025, et il est probable que les installations en cuivre aérien restent en place, à confirmer avec les responsables de Câblex et des travaux de génie civil. Madame Sandrine Picard évoque les fermes isolées qui pourraient être raccordées par fibre aérienne. Monsieur François Guizzetti ajoute qu'un tube pourrait être prévu pour poser la fibre, bien que cela ne soit pas encore confirmé.

Concernant l'AIAE, le Municipal rappelle que l'association vise de reprendre les réseaux communaux. Un comité élargi avec un représentant de chacune des 13 communes membres a été mis en place, la première séance étant agendée au 15 janvier 2025. Monsieur Didier Vautherin demande si cela influencera les coûts. Le Municipal répond que, dans tous les cas, le prix du m³ va augmenter indépendamment de ce changement, ne serait-ce qu'en raison du développement des besoins de traitement des eaux.

Pour l'AIEHJ, divers investissements et travaux sont prévus pour l'année 2025 : à Villars-Mendraz, des travaux doivent être effectués au niveau des captages des moilles supérieure, du centre, et inférieure, notamment la création d'un pied sec et un changement de tuyau et de tracé. Il est également prévu d'agrandir le réservoir des Esserts.

Monsieur Xavier Gaudard mentionne une pétition sur la sécurité routière à Poliez-le-Grand, reçue d'un couple du village, accompagnée d'environ 130 signatures. La pétition met en avant des points sensibles concernant la sécurité routière. La réponse de la Municipalité suggère de passer par des conseillers pour entreprendre des actions concrètes, comme un postulat, une motion ou une interpellation. Si une étude devait être réalisée, elle concernerait les quatre villages, impliquant un certain coût. La Municipalité souligne son attention à la sécurité, illustrée par le projet de réfection du trottoir sur la route d'Echallens.

Le projet de local déchetterie est actuellement bloqué en raison de mesures imprévues et de changements importants. La priorité actuelle est de sécuriser le bâtiment. Une étude sera menée pour la prochaine législature, visant à rénover l'ensemble du bâtiment. La mise à l'enquête initiale pourra être reprise, et les fonds prévus serviront à sécuriser le bâtiment.

Monseur Daniel Leuba informe que le tableau de bord financier des communes est accessible à travers le QR code ci-dessous. Il présente notamment les dettes nettes et dettes brutes, éléments parfois débattus avec la commission gestion et finances.



6. Comptes rendus des délégués aux associations

AIAE : Monsieur Patrick Jatton annonce que 2 préavis ont été acceptés : le budget 2025 ainsi qu'un crédit de CHF 650'000.- pour la démolition et reconstruction de la station de pompage de Goumoëns-la-Ville.

Groupement forestier : Monsieur Fabrice Calame annonce que le budget 2025 a été accepté, divers points ayant été relevés comme le programme MCH2, les dépenses et recettes inférieures en 2024, ainsi que le revenu de CHF 6000.- généré par les certificats CO2. Une réflexion est en cours autour de la régénération du CoDir.

ARGdV : Monsieur David Aubert rappelle que les conseillers communaux ne sont plus représentés au sein de cette association, et que seuls les municipaux y siègent. Il demande que la liste des commissions et les powerpoints des séances soient corrigés.

AIEHJ : Monsieur Patrice Gaudard annonce que le budget 2025 a été accepté.

STEP d'Echallens : Monsieur Nicolas Mermoud informe que le budget 2025 a également été accepté.

7. Préavis municipal 38/2024 concernant le budget 2025 (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis municipal. L'alimentation principale des revenus est toujours assurée par les impôts des particuliers. Le Municipal constate également un certain équilibre entre les revenus et les charges prévus. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Fabrice Calame donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci recommande aux membres du conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Fabrice Ausoni interroge sur le rapport de la CGF qui évoque des tâches supplémentaires et des dépenses somptuaires, et demande si une analyse approfondie a été menée au-delà des serres mentionnées par le Syndic. Il souligne la nécessité d'être plus précis lorsque la commission relève de tels points. Monsieur Fabrice Calame admet qu'il n'a pas d'autres exemples spécifiques mais suppose qu'il en existe. Monsieur Thomas Tschudin explique que la CGF s'est en partie positionnée en comparant la situation actuelle à celle d'avant, notant une augmentation générale des tâches amenant par conséquent une augmentation de la main-d'œuvre, et a souhaité ainsi questionner leur réelle nécessité.

Concernant l'EFAJE, Monsieur Fabrice Ausoni remercie le greffe pour la mise en ligne des documents et note qu'il y a encore beaucoup à examiner. Il exprime son désaccord avec l'idée que la Municipalité n'a pas de contrôle sur l'EFAJE et souligne qu'un écart de CHF 100'000.- est prévu entre 2024 et 2025. Monsieur Daniel Leuba explique que l'équilibre financier est très difficile à maintenir, car l'EFAJE est financée en partie par les communes et en partie par les parents. Il mentionne que les prévisions de consommation d'heures sont incertaines et que la Municipalité a

choisi de prévoir une augmentation de CHF 70'000.- pour éviter une rallonge budgétaire plus tard. L'excédent serait justifié par une hausse des heures nécessaires.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Longchamp les remercie et clôt la discussion. Le préavis municipal est mis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

Monsieur Daniel Leuba profite de l'occasion pour présenter l'état de la situation des investissements pour 2025. Il souligne que les débats avec la CGF sont cruciaux, car les prochaines années impliqueront des investissements majeurs que le Conseil pourra valider ou invalider. Il souhaite offrir une visibilité sur ces investissements, en particulier en ce qui concerne le patrimoine d'ici 2031. La Municipalité viendra avec une proposition de planification générale jusqu'à cette date. Pour 2025, les investissements prévus s'élèvent à CHF 1'397'000.-, couvrant plusieurs projets.

Il précise qu'il existe un budget de fonctionnement permettant de réaliser ces investissements, ou la possibilité de recourir à un prêt financier pour certains projets. Le plafond d'endettement, voté en début de législature, définit un montant autorisé en fonction de la capacité financière de chaque commune. Depuis le début de la législature, les emprunts ont été exclusivement utilisés pour les travaux liés au collège de Poliez-le-Grand.

Les investissements pour 2025 comprennent : le logiciel Acropolis, une étude pour la réaffectation des bâtiments communaux, la réfection de la toiture de la grande salle de Dommartin, le chauffage de la grande salle de Poliez-le-Grand, la réfection de la route Neuve à Dommartin, la création de places de jeux, et le remplacement des compteurs d'eau.

8. Préavis municipal 39/2024 relatif à une demande de crédit afin de sélectionner l'architecte pour la rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame, rapporteur commission urbanisme M. Luc Bovard)

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis et remercie les deux commissions qui ont travaillé sur les différentes parties du processus. Il souligne les débats qui ont émergé, en particulier avec la commission urbanisme, avec laquelle il y a des désaccords. Il lit ensuite les conclusions du préavis.

Monsieur Luc Bovard donne lecture du rapport de la commission urbanisme qui propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Fabrice Calame lit le rapport de la commission gestion et finances qui invite également le conseil à accepter le préavis municipal.

Le Président les remercie pour leur intervention et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Fabrice Ausoni demande des clarifications concernant le concours d'architecture. Monsieur Daniel Leuba confirme que le concours ne sera pas organisé. La votation porte uniquement sur la demande d'un crédit pour sélectionner un seul architecte. Il précise que, par souci de transparence, tous les chiffres ont été présentés dans le préavis, accompagnés d'un récapitulatif détaillé.

Monsieur Luc Bovard réagit aux remarques de la CGF concernant les divers investissements et le plafond d'endettement. Il précise qu'il existe trois types de bâtiments communaux : ceux qui génèrent des revenus (comme les bâtiments liés à la voirie), ceux qui sont coûteux et rapportent peu (comme les grandes salles et les églises, probablement l'auberge), et ceux qui sont rentables (comme les projets de développement immobilier, notamment le bâtiment du battoir de Sugnens). Il souligne la volonté de la Municipalité d'explorer les perspectives de revenus, rappelant que ces investissements ne sont pas des dépenses simples, mais des investissements. Il mentionne également que les CHF 70'000.- évoqués représentent par exemple moins que l'investissement dans l'informatique de la commune. Monsieur Daniel Leuba ajoute un quatrième type d'approche, celle consistant à céder certains bâtiments du patrimoine à des investisseurs privés. Cela permettrait de se séparer de bâtiments qui font partie du patrimoine, mais qui ne génèrent aucun revenu, tout en créant de nouveaux revenus et en évitant certains coûts. Ces sont des sujets importants qui devront être débattus. Monsieur Luc Bovard invite à étendre cette réflexion à d'autres bâtiments.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz aborde l'aspect financier, soulignant qu'il est parfois difficile de concilier la gestion des finances avec le patrimoine « sentimental ». Il insiste sur l'importance d'avoir une vision globale à long terme. Il mentionne également la nécessité de prendre en compte non seulement le coût de la dette, souvent débattu, mais aussi les coûts induits par certains investissements, comme l'installation de l'électricité dans les refuges.

Monsieur Fabrice Ausoni remercie la Municipalité pour son engagement à fournir cette vision à long terme.

A l'issue de ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun et met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

9. Divers

Monsieur Cédric Longchamp passe la parole à l'assemblée.

Monsieur David Aubert demande des précisions sur l'avancement des travaux de réfection de l'étang de Dommartin et si un subside a été demandé. Monsieur François Guizzetti répond que les travaux débuteront en février 2025, mais qu'aucune réponse n'a encore été reçue concernant les subsides. Il précise que la demande semble compliquée, car si l'étang se trouvait en forêt, la subvention serait assurée, mais ce n'est pas le cas. Il est en contact avec des représentants de la DGE pour suivre la situation.

Monsieur Thomas Tschudin rapporte avoir été abordé par deux mamans inquiètes concernant le déplacement de l'arrêt de bus de Dommartin, qui a été déplacé de son emplacement actuel, face aux Hunziker, vers les Molochs. Monsieur Daniel Leuba précise que ce changement n'affecte pas les jeunes enfants car l'arrêt scolaire (scolacar) reste inchangé. Seule la ligne Car Postal est modifiée, avec les arrêts déplacés de l'autre côté du carrefour. Il ajoute que l'ASIRE a informé les parents que l'arrêt scolaire demeurerait fixe.

Monsieur Fabrice Ausoni demande de nommer une commission ad hoc pour chaque sujet qui le nécessite.

Monsieur Patrick Gérard interroge sur la possibilité d'obtenir un retour sur les enregistrements des radars de calcul de vitesse à Poliez-le-Grand. Monsieur Xavier Gaudard répond que ces radars ne font pas de relevé, leur but étant uniquement de sensibiliser les conducteurs à la vitesse. Monsieur Thierry Gay-Crosier précise qu'un rapport de gestion est disponible concernant les radars de gendarmerie de la commune, indiquant si les seuils de vitesse sont respectés ou non. Au vu des différentes inquiétudes régulièrement relevées, Monsieur Didier Vautherin demande s'il serait possible de mener une analyse plus globale et objective de la situation.

Madame Valérie Chambettaz demande pourquoi les sapins ne peuvent pas être distribués plus tôt. Monsieur François Guizzetti répond que la décision de distribuer les sapins le 18 décembre a été prise en toute connaissance de cause. Il souligne qu'il est difficile de satisfaire tout le monde, car certains se plaignent lorsque les sapins sont distribués trop tôt, car ils perdent leurs épines. Il ajoute que l'épicéa est menacé par le réchauffement climatique, et il n'est pas certain que la tradition des sapins puisse se maintenir dans les années à venir.

Monsieur Thierry Schneeberger pose la question de savoir si la Municipalité effectue une vérification après la construction d'une piscine, en lien avec le permis de construire. Monsieur Lionel Panchaud répond que oui, un permis d'utilisation est délivré et que le municipal se déplace pour contrôler un certain nombre d'éléments liés à la construction.

Après ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 22h28 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun. Un apéritif est offert par la commune à l'auberge communale à l'issue de la séance. Le Président rappelle que le prochain conseil se déroulera le 28 avril 2025.

Le Président



Cédric Longchamp



La Secrétaire



Lauren Pittet